

AVENANT N°1 AU COMPROMIS DE VENTE AMIABLE D'UN TERRAIN

SIGNE LE 18 OCTOBRE 2017 ENTRE

MÉTROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE / SCI CHLOE

ENTRE

La **MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE** représentée par son Président Monsieur Jean-Claude GAUDIN, domicilié au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence 58 boulevard Livon 13007 Marseille, autorisé à signer le présent compromis par délibération du Conseil de la Métropole en date du 19 septembre 2016,

ET

La **SCI CHLOE**, au capital de 200 000 euros, dont le siège est au 77 rue sylvabelle 13006 Marseille immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 520 117 417,

représentée par :

Monsieur LONCLE Ludovic gérant et associé de la SCI CHLOE

- Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Modification N°1 des conditions de vente

A la demande de la SCI CLHOE le délai de validité du compromis de vente et de concrétisation par acte authentique de la vente prévue le 31 décembre 2018 sont reportés au 31 juillet 2019, afin de permettre à la SCI CLHOE de purger les différentes autorisations, CDAC et permis de construire, liées à son opération de réalisation d'un ensemble de 4 à 5 boutiques commerciales.

Les autres conditions non visées par le présent avenant N°1 au compromis de vente signée le 18 OCTOBRE 2018 restent inchangées.

Fait à Martigues, le

Pour la **MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-
PROVENCE**
Le Président

Pour la **SCI CHLOE**

Jean Claude GAUDIN

Ludovic LONCLE

* Le présent compromis pourra être signé par le représentant de Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juin 2018